

Mise à jour : 16 février 2026



Couverture vaccinale

Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 des résidents et des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), saison 2025-2026

Guide pour les établissements

Ce guide est une aide destinée aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) pour la surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19, saison 2025-2026.

Ce guide pourra être mis à jour en fonction de la parution de recommandations ou d'évolutions réglementaires.

Vous pouvez nous contacter pour toute question, en indiquant votre numéro Finess géographique à : couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Citation suggérée : Santé publique France. Guide pour les établissements. Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 des résidents et des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), saison 2025-2026. Guide méthodologique. Saint Maurice : Santé publique France : 2026. 11 p.

Contexte

Lors de la saison hivernale 2025-2026, les campagnes de vaccination contre la grippe et contre la Covid-19 ont de nouveau été menées de manière conjointe, comme il en a été acté dans le [DGS-Urgent n°2025_26](#). Les personnes ciblées par ces deux campagnes comprennent notamment les résidents des Ehpad et USLD, ainsi que les professionnels des secteurs sanitaire et médico-social.

La campagne de vaccination contre ces virus a débuté le 14 octobre 2025 pour toutes les personnes ciblées par les recommandations.

Une enquête est mise en place par Santé publique France en vue d'estimer les couvertures vaccinales contre la grippe et la Covid-19 des résidents et des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

Objectif de l'enquête de couverture vaccinale

Estimer les couvertures vaccinales contre la grippe et contre la Covid-19 des résidents et des professionnels des ESMS pour la saison 2025-2026.

Matériel et méthode

Etablissements inclus dans l'enquête. Cette étude concerne l'ensemble des ESMS disposant de places d'hébergement pour personnes âgées : Ehpad, Ehpa, résidence autonomie ainsi que les établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap (adultes, jeunes ou enfants) et ce, quel que soit le statut juridique de l'établissement et y compris les ESMS rattachés à un établissement sanitaire. Les établissements accueillant d'autres populations que les personnes âgées ou les personnes en situation de handicap ainsi que les établissements sans place d'hébergement ne font en revanche pas partie du champ de cette enquête.

Population de l'enquête.

Les résidents des ESMS sont ceux hébergés dans ces structures lors de l'enquête, hors personnes en accueil de jour ou hébergées en accueil temporaire. Les professionnels des ESMS sont ceux salariés de l'établissement lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2025), hors vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement et hors professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Doivent être pris en compte les résidents et professionnels vaccinés contre la grippe ou contre la Covid-19 au sein de l'établissement ou en dehors de l'établissement.

Questionnaire (annexe 1). L'enquête consiste à remplir un questionnaire par ESMS composé d'une vingtaine de questions. Les informations recueillies sont :

- Le nombre total de résidents et de professionnels salariés de l'établissement ;
- Le nombre de résidents et de professionnels ayant été vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025 ;
- Le nombre de résidents et de professionnels ayant été vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 ;
- Le nombre de résidents et de professionnels non vaccinés contre la Covid-19 du fait d'une infection récente à SARS-CoV-2 ;
- Si possible, le nombre de professionnels ayant été vaccinés contre la grippe par catégorie professionnelle (ex : médecins, infirmiers, aides-soignants ...) ;
- Ainsi que des questions sur les mesures mises en place pour promouvoir la vaccination contre la grippe des professionnels.

Ce questionnaire est à compléter sur un [outil informatique dédié](#).

Date(s) de l'enquête.

Cette enquête a lieu du 2 au 22 mars 2026.

Nous vous invitons à renseigner tous les effectifs de professionnels ou résidents vaccinés portés à votre connaissance, même dans le cas où la remontée d'information n'est pas exhaustive. Le but étant de s'approcher au maximum des couvertures vaccinales des ESMS. Une question spécifique vous permettra de renseigner l'exhaustivité des informations auxquelles vous avez accès concernant les professionnels.

Communication. Les données seront analysées par Santé publique France. Les résultats des analyses seront communiqués sur le site internet de Santé publique France en début d'automne 2026, sur une [page dédiée](#).

Correction des données. Les questionnaires sont anonymes. Les données sont collectées sous format agrégé. Un professionnel ou un résident enquêté ne pourra donc pas être ré-identifié sur les données transmises. Il ne peut donc y avoir de droit d'accès, rectification, suppression ou modification des données transmises. Les données relatives à un ESMS peuvent en revanche faire l'objet de modification en cas de d'erreur de saisie.

Conditions générales d'utilisation. La présente application est mise en œuvre sous la responsabilité de Santé publique France, qui en assure la sécurité et la confidentialité. Santé publique France est titulaire des droits de propriété intellectuelle relative à la base de données constituée à partir des données transmises. Les données seront analysées par Santé publique France.

Comment se connecter à l'application ?

Après avoir cliqué sur [le lien permettant d'accéder à l'outil](#) :

- Saisissez l'identifiant et le mot de passe qui vous ont été transmis dans le mail de sollicitation (le mot de passe doit être saisi sans espace).
- Lisez bien le texte introductif puis cliquer sur **Débuter** pour accéder au questionnaire.

Vous pouvez nous contacter pour toute question à couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Questionnaire

Ce chapitre définit les informations à recueillir. Le questionnaire de l'enquête est disponible en annexe 1.

Si vous regroupez plusieurs établissements remplir un questionnaire distinct pour chacun (1 questionnaire = 1 Finess géographique)

Si vous déclarez pour plus de 10 établissements vous pouvez contacter couverture.vaccinale@santepubliquefrance.fr

Données administratives (*saisie obligatoire)

Nom de l'ESMS*	Saisir le nom de l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
N° Finess de l'ESMS*	Saisir le numéro Finess géographique de l'ESMS. La saisie est bloquée à 9 chiffres. Un message d'erreur apparaîtra si vous saisissez plus ou moins de 9 chiffres.
Type d'établissement*	Cocher le type d'établissement parmi la liste proposée correspondant à l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
Département de l'établissement*	Sélectionner le département dans la liste déroulante dans lequel se situe l'ESMS pour lequel vous réalisez le questionnaire.
Correspondant ayant renseigné les données*	Renseigner le nom de la personne qui complète le questionnaire.
Adresse mail*	Renseigner l'adresse mail à laquelle nous pouvons écrire en cas de question.
Date de l'enquête*	Renseigner la date à laquelle vous remplissez le questionnaire.
Rattachement à un établissement de santé*	Renseigner si votre ESMS est rattaché à un établissement de santé, c'est-à-dire que l'institution partage la même direction qu'un établissement sanitaire. (case à cocher) ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu
Votre établissement dispose-t-il d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) ?	Renseigner s'il y a une pharmacie à usage intérieur (PUI) au sein de votre établissement (case à cocher) ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Est-ce qu'un professionnel coordonnateur est présent dans votre établissement ? :	Veuillez indiquer si l'un des professionnels mentionnés dans les cases à cocher exerce une fonction de coordination au sein de votre établissement, pouvant notamment contribuer à l'organisation et au suivi des démarches de vaccination des professionnels.
--	--

Vaccinations contre la grippe et contre la Covid-19 des résidents à la date de l'enquête

Nombre de résidents dans l'établissement	Sont concernés les résidents présents dans l'ESMS hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire, qu'ils soient vaccinés ou non. La saisie de cette variable est obligatoire. En l'absence de saisie, un message d'erreur apparaîtra.
Nombre de résidents vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025	Sont à prendre en compte les résidents vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS lors de la campagne de vaccination contre la grippe pour la saison 2025-2026 parmi l'ensemble des résidents présents dans l'ESMS. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.
Nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025	Sont à prendre en compte les résidents vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS lors de la campagne de vaccination contre la Covid-19 pour la saison 2025-2026 parmi l'ensemble des résidents présents dans l'ESMS. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.
Nombre de résidents non vaccinés contre la Covid-19 du fait d'une infection à SARS-CoV-2 dans les 3 mois avant la fin de la campagne	Sont à prendre en compte les résidents qui n'ont pas été vaccinés lors de la saison 2025-2026 du fait d'une infection à SARS-CoV-2 dans les 3 mois avant la fin de la campagne, ne permettant pas la vaccination du résident en respectant les délais recommandés entre une infection et une injection. Si un résident a contracté une infection à SARS-CoV-2 antérieurement à ces 3 mois, et n'a pas été vacciné avant la fin de la campagne, veuillez ne pas le prendre en compte ici. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Si la somme du nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 et du nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 est supérieur au nombre total de résidents de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veuillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.

Vaccination contre la grippe des professionnels à la date de l'enquête

Tous professionnels confondus

Sont pris en compte les professionnels salariés en **poste fixe dans l'ESMS lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2025)**, quel que soit le contrat de travail (titulaires, attachés, contrats à durée déterminée, contrats à temps complet ou temps partiel...).

Sont exclus de l'enquête les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement et les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement (ex : médecins généralistes des résidents).

Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en **nombre de personnes effectives. 1 professionnel compte pour 1, quel que soit son temps de travail au sein de l'ESMS. Saisir un nombre entier (sans décimale).**

Sont à inclure les professionnels vaccinés dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS.

Nombre de professionnels salariés de l'établissement	Renseigner l'ensemble des professionnels en poste fixe dans l'ESMS, qu'ils soient vaccinés ou non.
Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025	Renseigner le nombre de professionnels vaccinés contre la grippe à la date de l'enquête parmi l'ensemble des professionnels en poste fixe, que cette vaccination ait été réalisée dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre de professionnels salariés de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Si vous inscrivez un nombre de professionnels vaccinés, sans qu'un nombre de professionnels salariés ne soit inscrit, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.
Nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025	Renseigner le nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 à la date de l'enquête parmi l'ensemble des professionnels en poste fixe, que cette vaccination ait été réalisée dans l'ESMS ou en dehors de l'ESMS. Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de professionnels de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Si vous inscrivez un nombre de professionnels vaccinés sans qu'un nombre de professionnels salariés ne soit inscrit, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.
Nombre de professionnels non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 lors de la campagne	Sont à prendre en compte les professionnels qui n'ont pas été vaccinés lors de la saison 2025-2026 du fait d'une infection à SARS-CoV-2 lors de la campagne, ne permettant pas la vaccination en respectant le délai recommandé entre une infection et une injection (6 mois). Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre total de professionnels de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Si la somme du nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 et du nombre de professionnels non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 est supérieur au nombre total de professionnels de l'établissement, un message d'erreur apparaîtra. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre. Saisir un nombre entier (sans décimale).

Les nombres de professionnels vaccinés contre la <u>grippe</u> intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?	Certains professionnels peuvent avoir l'occasion de réaliser leur vaccination dans un autre cadre que celui organisé par l'établissement. Veuillez répondre ☐ <u>Oui complètement</u> si tous les professionnels vaccinés hors de votre établissement ont pu être intégrés aux effectifs vaccinés que vous avez déclarés ou si vous savez qu'aucun professionnel ne s'est fait vacciner en dehors de l'établissement ; ☐ <u>Oui partiellement</u> si vous avez au moins pu renseigner une partie de ces effectifs, mais pas entièrement ; ☐ <u>Non pas du tout</u> si vous avez connaissance de vaccinations réalisées hors de votre établissement mais dont vous n'avez pas la capacité de renseigner le moindre effectif ; ☐ <u>Je ne sais pas</u> si vous n'avez pas connaissance de cette information.
--	--

Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2025-2026) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de santé ?	Renseigner ici une ou plusieurs actions mises en place dans le cadre d'une campagne vaccinale contre la grippe parmi celles proposées. Vous pouvez cocher plusieurs réponses. Si aucune action n'a été mise en place, veuillez ne rien cocher.
--	--

Les nombres de professionnels vaccinés contre la <u>Covid-19</u> intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?	Certains professionnels peuvent avoir l'occasion de réaliser leur vaccination dans un autre cadre que celui organisé par l'établissement. Veuillez répondre ☐ <u>Oui complètement</u> si tous les professionnels vaccinés hors de votre établissement ont pu être intégrés aux effectifs vaccinés que vous avez déclarés ou si vous savez qu'aucun professionnel ne s'est fait vacciner en dehors de l'établissement ; ☐ <u>Oui partiellement</u> si vous avez au moins pu renseigner une partie de ces effectifs, mais pas entièrement ; ☐ <u>Non pas du tout</u> si vous avez connaissance de vaccinations réalisées hors de votre établissement mais dont vous n'avez pas la capacité de renseigner le moindre effectif ; ☐ <u>Je ne sais pas</u> si vous n'avez pas connaissance de cette information.
--	--

Lors de la saison 2025-2026, la vaccination gratuite des professionnels contre la Covid-19 a-t-elle été organisée au sein des services ?	Renseigner ici si une vaccination des professionnels contre la Covid-19 a été organisée au sein de votre établissement, au même titre que peut l'être la vaccination contre la grippe.
---	---

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

De la même manière que pour tous types de professionnels confondus, veuillez renseigner avec le plus d'exhaustivité possible les informations du nombre de professionnels salariés de l'établissement et du nombre de professionnels vaccinés contre la grippe ou contre la Covid-19, selon les différentes catégories de professionnels qui sont présentées.

Si vous inscrivez un nombre supérieur au nombre de professionnels salariés de l'établissement dans cette catégorie, un message d'erreur apparaîtra.

Si vous inscrivez un nombre de professionnels vaccinés, sans qu'un nombre de professionnels salariés ne soit inscrit, un message d'erreur apparaîtra.

Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Veillez dans ce cas à n'inscrire aucun chiffre.

Si une catégorie de professionnels n'est pas présente dans votre établissement, veuillez ne rien inscrire sur les cases de toute la ligne.

De plus, veuillez renseigner uniquement les effectifs s'il y a plus de 2 professionnels dans cette catégorie.

Enregistrement du questionnaire

Vous ne pourrez pas revenir sur votre questionnaire après l'avoir enregistré. Si vous souhaitez apporter une modification après enregistrement, il sera nécessaire d'en saisir un nouveau. Le dernier questionnaire saisi avec un même numéro Finess sera pris en compte.

Pour garder une trace des éléments que vous avez saisi, cliquez sur  **Sauvegarder** avant d'enregistrer pour imprimer votre questionnaire ou l'enregistrer en PDF (sur Chrome et Mozilla Firefox : cliquez sur « Destination » puis sur « Enregistrer au format PDF », sur Explorer : cliquez sur « Imprimante » puis sur « Enregistrer au format PDF »).

Après avoir vérifié que les informations saisies sont correctes, et si aucun message d'erreur ne s'affiche en rouge, cliquez sur  pour transmettre le questionnaire. Un message « Enregistrement réussi » apparaît et vous serez redirigé vers la page d'accueil.

Nous vous remercions pour votre participation et pour votre mobilisation.

Annexe 1.**Surveillance de la couverture vaccinale contre la grippe et la Covid-19 en ESMS****Questionnaire – saison 2025-2026****Données administratives**

Nom de l'ESMS : _____

N° Finess GÉOGRAPHIQUE de l'ESMS : /___/___/___/___/___/___/___/___/___/___/

Type d'établissement :

☐ établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad)

☐ établissement d'hébergement pour personnes âgées (Ehpa), résidence autonomie, résidence sénior

☐ établissement d'hébergement pour personnes handicapées (HPH)

Département de l'établissement : __

Correspondant ayant renseigné les données (pour contact si difficultés) : _____

Adresse mail : _____

Date à laquelle vous remplissez ce questionnaire : /___/___/___/

Rattachement à un établissement de santé : (C'est-à-dire que l'institution partage la même direction qu'un établissement sanitaire). ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Votre établissement dispose-t-il d'une pharmacie à usage intérieur (PUI) ? : ☐ Oui ☐ Non ☐ Inconnu

Est-ce qu'un professionnel coordonnateur est présent dans votre établissement ? :

☐ Médecin coordonnateur/trice

☐ Pharmacien(ne) coordonnateur/trice

☐ Infirmier(ère) coordonnateur/trice

☐ Autre professionnel(le) coordonnateur/trice

☐ Aucun professionnel coordonnateur

☐ Ne sait pas

Vaccination contre la grippe et la Covid-19 des résidents à la date de l'enquête

Pour les ESMS situés dans l'hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations réalisées au cours de l'hiver austral 2025.

	Nombre de résidents dans l'ESMS ^{1) *}	Nombre de résidents vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 2)}	Nombre de résidents vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 3)}	Nombre de résidents non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 dans les 3 mois avant la fin de la campagne ^{1) 4)}
Résidents		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas

- 1) Résidents présents dans l'établissement avec un hébergement permanent (hors personnes en accueil de jour et hors personnes hébergées en accueil temporaire)
- 2) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2025-2026. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 3) Résidents vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de résidents ayant reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 4) Résidents non vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 en raison d'une infection à SARS-CoV-2 (maladie Covid-19) survenue dans les 3 mois avant la fin de la campagne. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

* réponse obligatoire

Vaccination contre la grippe et la Covid-19 des professionnels à la date de l'enquête

Pour les ESMS situés dans l'hémisphère sud : prendre en compte les vaccinations réalisées au cours de l'hiver austral 2025.

Tous professionnels confondus

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ¹⁾	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 2)}	Nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 3)}	Nombre de professionnels non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 lors de la campagne ^{1) 4)}
Tous professionnels confondus dans l'établissement	-----	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'ESMS en poste lors de la dernière saison grippale (depuis octobre 2025). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. **Si l'établissement médico-social est rattaché à un établissement sanitaire, ne prendre en compte que les professionnels rattachés à l'établissement médico-social et non ceux rattachés à l'établissement sanitaire.**
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2025-2026. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 3) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels ayant reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 4) Professionnels non vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 en raison d'une infection à SARS-CoV-2 (maladie Covid-19) survenue lors de la campagne. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».

Les nombres de professionnels vaccinés contre la grippe intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?

- ☐ oui complètement
- ☐ oui partiellement
- ☐ non pas du tout
- ☐ je ne sais pas

Quelles actions ont été mises en place cette saison (saison 2025-2026) dans votre établissement pour promouvoir la vaccination antigrippale des professionnels de l'établissement ? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ Organisation de la vaccination pour les professionnels par le service de santé au travail
- ☐ Organisation de la vaccination gratuite pour les professionnels au sein des services
- ☐ Affiches
- ☐ Support vidéo, jeux
- ☐ Informations sur les vaccins antigrippaux
- ☐ Informations sur la grippe
- ☐ Séances collectives d'information
- ☐ Organisation de webinaire(s)
- ☐ Séances individuelles d'information
- ☐ Un (des) référent(s) vaccination est (sont) nommé(s) au sein de l'établissement (ex : médecin ou paramédical susceptible d'apporter des informations fiables sur la vaccination)
- ☐ Existence d'un groupe pluridisciplinaire sur la vaccination dans l'établissement (groupe réunissant par exemple des médecins, infirmier(e)s, cadres infirmier, médecin du travail, équipe opérationnelle d'hygiène ou, équipe mobile d'hygiène infectiologues autour des sujets de la vaccination, définit l'organisation de la campagne et des actions à mettre en place pour améliorer la couverture vaccinale)
- ☐ L'équipe de direction a affiché son implication et a soutenu activement la campagne de vaccination : (ex : diffusion d'une note de direction)
- ☐ Autre : _____

Les nombres de professionnels vaccinés contre la Covid-19 intègrent-ils les vaccinations réalisées hors de votre établissement ?

- ☐ oui complètement
- ☐ oui partiellement
- ☐ non pas du tout
- ☐ je ne sais pas

Lors de la saison 2025-2026, la vaccination gratuite des professionnels contre la Covid-19 a-t-elle été organisée au sein des services ?

- ☐ Oui
- ☐ Non

Dans la mesure du possible, merci de renseigner les données par catégories de professionnels

Par type de professionnels

	Nombre de professionnels salariés de l'établissement ¹⁾	Nombre de professionnels vaccinés contre la grippe depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 2)}	Nombre de professionnels vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 ^{1) 3)}	Nombre de professionnels non vaccinés du fait d'une infection à SARS-CoV-2 lors de la campagne ^{1) 4)}
Médecins ou pharmaciens (hors internes ou étudiants)		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Infirmier(e)s incluant les infirmier(e)s spécialisé(e)s		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Aides-soignant(e)s incluant AMP, AES, AVS, AP		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Autres paramédicaux, personnel de rééducation, psychologues		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
ASH et autres personnels de service des services de soins		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Personnels éducatifs, pédagogiques, sociaux et d'animation		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Personnel médicotechnique et ouvriers, services généraux, personnel administratif, de direction, et autres types de personnel (hors professionnels de santé)		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas
Internes et autres étudiants (étudiants infirmiers, ...)		----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas	----- ☐ Ne sait pas

- 1) Professionnels salariés de l'ESMS en poste lors de la dernière saison (depuis octobre 2025). Ne pas raisonner en équivalent temps plein (ETP) mais en nombre de personnes effectives. Ne pas prendre en compte les vacataires présents depuis moins de 3 mois dans l'établissement, ni les professionnels libéraux non-salariés de l'établissement. Renseigner uniquement les rubriques où il y a plus de 2 personnels concernés. **Si l'établissement médico-social est rattaché à un établissement sanitaire, ne prendre en compte que les professionnels rattachés à l'établissement médico-social et non ceux rattachés à l'établissement sanitaire.**
- 2) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels pour lesquels vous avez connaissance d'une vaccination contre la grippe pour la saison 2025-2026. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 3) Professionnels vaccinés dans l'établissement ou en dehors de l'établissement. Renseigner le nombre de professionnels ayant reçu une dose de vaccin contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025. Cochez « Ne sait pas » si vous ne disposez d'aucune information. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».
- 4) Professionnels non vaccinés contre la Covid-19 depuis le 14 octobre 2025 en raison d'une infection à SARS-CoV-2 (maladie Covid-19) survenue lors de la campagne. Il n'est pas possible d'inscrire un nombre et de cocher également « Ne sait pas ».